

# A partir de 14 heures

## Remise des pétitions

# Rassemblement devant le ministère de l'Outre-mer

27 rue Oudinot 75007 Paris  
(métro : Saint François Xavier ou Duroc)

SUD-PTT a réalisé une vidéo qui rappelle nos revendications à travers des témoignages. Cette vidéo peut être regardée en allant sur ce lien :

[www.dailymotion.com/video/x8egdr\\_agr-sud-ptt\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x8egdr_agr-sud-ptt_news)

**Antillais - Guyanais - Réunionnais**

# Invitation

Jeudi 1er octobre 2009,

- à partir de 9 heures, rendez-vous :  
Bourse du Travail - 3, rue du Château d'eau -  
75010 Paris (métro : République) Salle Croizat

- l'après-midi, à partir de 14 heures :  
rassemblement devant le ministère de  
l'Outre-mer - 27 rue Oudinot 75007 Paris

# Jeudi 1er octobre



**FEDERATION SYNDICALE**

des activités postales et de télécommunications  
25/27 rue des Envierges 75020 PARIS  
Tél 01 44 62 12 00  
Fax 01 44 62 12 34

# Nous voulons l'égalité !

*Les revendications que nous défendons ont été longuement débattues avec les originaires d'outre-mer travaillant en métropole : questionnaires, réunion d'originaires des DOM... Depuis maintenant deux ans, nous nous appuyons sur un manifeste qui concentre ces revendications.*

*Pourtant, du côté du Siège de la Poste et du gouvernement, c'est le silence. Un silence qu'il faut briser, d'autant plus que les révoltes sociales ultramarines ont posé en permanence cette revendication : celle de l'égalité avec la métropole !*

## **Le congé bonifié pour les fonctionnaires...**

C'est la question de la rentrée pour les fonctionnaires originaires des DOM. Le gouvernement va-t-il maintenir son projet de réforme des congés bonifiés ? D'un régime administré (recensements, dépôt des demandes de billets par les administrations, prise en charge du billet y compris pour les ayant-droit...), va-t-on passer à un régime individualisé où chacun sera «à égalité» avec les touristes (forfait, billet à rechercher sur Internet...). Cette réforme, lancée par Nicolas Sarkozy et Patrick Karam, nous n'en voulons pas !

## **...et le billet d'avion pour les contractuels !**

La Poste est, soi-disant, une entreprise «citoyenne» ou soucieuse de l'égalité des chances, selon la nouvelle terminologie. Soit ! Mais mieux vaut ne pas être originaire d'outre-mer. Car pour retourner dans son département, c'est mission impossible avec les bas salaires que connaissent les contractuels de la Poste ! La réalité est que des collègues ne retournent jamais dans leur département... Or, cette revendication, comme celle de la réforme des congés bonifiés, pose une question : celle de l'égalité ! Et ce combat pour l'égalité nécessite de mettre en œuvre un principe constitutionnel : celui de la continuité territoriale.

## **La Poste et le gouvernement, hors-la-loi !**

Titre provocateur ? Même pas ! C'est tout simplement la conclusion que l'on peut tirer de la décision du Conseil constitutionnel, gardien des lois, rendu à l'occasion de l'adoption de la loi de programmation de l'Outre-mer de 2003.

Cette loi, adoptée en 2003, alimente les départements d'outre-mer de dotations budgétaires, notamment pour faire baisser le prix de la desserte aérienne entre

les DOM et la métropole. La décision du Conseil constitutionnel est sans appel. Celui-ci rappelle en préambule que « la continuité territoriale n'est que l'une des déclinaisons de l'indivisibilité de la République. La continuité territoriale fait ainsi prévaloir l'unité du territoire et la liberté effective d'aller et venir des citoyens, laquelle constitue également un principe à valeur constitutionnelle, sur la géographie et l'obstacle de l'éloignement... Elle viserait à atténuer les contraintes de l'insularité dans les politiques publiques...».

Au passage, le Conseil constitutionnel "assassine" le gouvernement en relevant que le prix des billets d'avion pour les Baléares (Espagne) et les Açores (Portugal) est réduit de 30 à 33 %. Pire, poursuit le Conseil, « rapporté au nombre d'habitants de ces collectivités, on peut chiffrer l'application du principe de continuité territoriale à 616 euros par habitant pour la Corse et à 11,5 euros par habitant pour l'outre-mer».

## **Nos revendications sont légitimes !**

Nos revendications s'inspirent directement de ce principe de la continuité territoriale. Qu'il s'agisse du congé bonifié, du billet d'avion pour les contractuels ou encore du versement de la prime ultramarine pour ces derniers lorsqu'ils sont en congé dans leur DOM, il s'agit de mettre sur un pied d'égalité les citoyens qui vivent l'insularité et l'éloignement au quotidien.

Et ce n'est pas un hasard si le secteur public (EDF, RATP, SNCF...) octroie des billets d'avion à ses personnels originaires des DOM. C'est la stricte application de ce principe ! La direction générale de la Poste devrait s'en souvenir : nous ne quémandons pas, nous demandons l'application du droit. Un point, c'est tout ! Notre combat se situe donc dans la droite ligne des luttes des populations ultramarines qui ont été menées début 2009. L'augmentation des bas salaires a trouvé une légitimité incontestable parmi la population ultra-marine à cause d'un coût de la vie démesuré par rapport à la métropole. Même de manière indirecte, c'est encore un combat pour l'égalité qui a été mené : le droit à vivre dans des conditions identiques - y compris du point de vue salarial - quel que soit le point du territoire !

## **L'égalité, c'est ce que nous voulons !**